



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU17 au CTSD du 10 février 2017

Le SNUipp-FSU17 apprécie la dotation de 26 postes pour le département et l'effort fait par le gouvernement.

Il reconnaît également les efforts consentis par la dsden17 ces dernières années pour ne pas supprimer les postes dans les RASED, pour abonder les postes de remplacement, pour placer des postes de « plus de maîtres que de classe » dans toutes les écoles relevant de l'éducation prioritaire, de la politique de la ville et plus.

Il rappelle également son approbation quant à la fin de la politique des seuils et la mise en place d'une réflexion plus approfondie sur les conditions réelles d'enseignement dans les écoles.

Cependant, il déplore que la priorité donnée à l'école primaire n'ait pas encore permis de diminuer le nombre d'élèves par classe partout et en particulier à l'école maternelle.

Les efforts du gouvernement n'ont pas non-plus permis de dégager suffisamment de moyens pour la mise en place d'une véritable refondation et l'espoir de modifier sensiblement l'approche éducative dans le pays.

- L'aide aux élèves en difficulté reste en panne dans la plupart de nos écoles par manque de personnels spécialisés formés et par le trop grand nombre d'écoles se partageant le même Réseau d'aide.
- L'inclusion des élèves en situation de handicap continue de se développer sans que les maîtres ne soient préparés (ni à l'inclusion, ni à l'accueil d'un adulte accompagnant) et sans que les accompagnants ne soient formés sérieusement à cette mission. La transformation des contrats précaires, la « cédérisation » des AESH et l'idée du diplôme professionnalisant sont une avancée mais les progrès semblent au point mort par manque de moyens. C'est préjudiciable.
- Les classes spécialisées, ULIS-écoles, ULIS-collèges, EGPA reçoivent de plus en plus d'élèves ne relevant pas de leur champ de compétences, ce qui accroît considérablement la difficulté pour enseigner aux élèves susceptibles de bénéficier réellement de leur savoir-faire.

- Même si cette commission a acté la prise en compte de la présence de structures spécialisées dans les écoles, des élèves d'ULIS et d'UE inclus dans les classes ne sont toujours pas comptabilisés dans les classes.
- Le nombre de postes reste insuffisant pour élargir l'emploi des « plus de maîtres que de classes ». Le projet de dissocier temps élève et temps enseignant pour permettre une véritable réflexion pédagogique des équipes, des analyses de pratique, des échanges professionnels sur les élèves ne peut toujours pas voir le jour.

L'école maternelle qui s'est battue pour retrouver la confiance de la société rencontre des difficultés croissantes et des conditions d'enseignement dégradées. **Le nombre d'élèves par classes, supérieur à celui de l'école élémentaire, n'a plus de sens tant le travail se concentre dans les premières années de la scolarisation.**

« La loi de refondation de l'École crée un cycle unique pour l'école maternelle et souligne sa place fondamentale comme première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun. Ce temps de scolarité, bien que non obligatoire, établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité. La mission principale de l'école maternelle est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. »

Qu'est-ce que cela représente pour les enseignant-es de maternelle ?

- Le travail relationnel, le « dialogue régulier et constructif » avec les familles tient une place importante et assez chronophage. Rassurer les parents qui ont du mal à confier leurs enfants, justifier les actions mises en place auprès des familles qui attendent tout de l'école maternelle et se posent en juges du travail de l'enseignant, expliquer l'importance des apprentissages fondamentaux à ceux qui font pression pour que l'école maternelle se primarise, sont des missions qui tendent à se multiplier.
- Les enfants en situation de handicap mais aussi les élèves les plus éloignés de la culture scolaire demandent un travail bien plus important à l'école maternelle qui, le plus souvent, détecte et met en place les moyens d'une scolarisation sereine.
- La nécessaire collaboration avec les RASED ne peut être satisfaisante partout par manque de personnel et les actions de prévention sont malheureusement trop rares.
- Les ATSEM sont de plus en plus accaparées par les demandes de la mairie (TAP) et donc moins disponibles pour l'école. Leur emploi est

par ailleurs remis en cause dans bon nombre de communes et on compte de plus en plus d'écoles qui se partagent leurs services.

Les nouveaux programmes de l'école maternelle, et nous nous en réjouissons, remettent en avant la nécessité de jouer et rappellent la priorité au langage. Chacun imagine aisément le niveau sonore d'une classe maternelle et la difficulté pour développer les activités qui demandent plus de calme. Là-encore, le nombre d'élèves dans la classe revêt un caractère particulier car ayant une influence directe sur l'efficacité des apprentissages mais aussi sur le « *donner envie d'aller à l'école* »

Alors cette année encore, le SNUipp-FSU17 demande qu'on prenne en considération ces particularités et l'importance de cette « **première étape pour garantir la réussite de tous les élèves** ». Pour cela, il nous faut modifier les repères de fermeture et d'ouverture de classes dans l'objectif de ne jamais dépasser 25 élèves par classe et de laisser la possibilité, partout où cela se justifie, de scolariser les enfants de moins de 3 ans.

« *Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école...* »

Au regard des documents de transparence, le SNUipp-FSU17 déplore également que les « Moins de trois ans » soient si peu nombreux, notamment en zone de revitalisation rurale. Il pose la question de la visibilité des places disponibles dans les écoles, de leur prise en compte dans la carte scolaire et de l'intérêt accordé par l'administration aux demandes de certaines équipes de « moyens spécifiques ».

Cette baisse d'effectif en maternelle doit également être prise en compte dans les regroupements que sont les écoles primaires et les RPI ainsi que leurs problématiques spécifiques de répartition dans les classes.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU17 souhaite que cette commission soit particulièrement attentive au nombre d'élèves en maternelle et en élémentaire, tant dans les écoles primaires que dans les RPI.

Concernant les SEGPA, le SNUipp-FSU 17 s'inquiète du risque de suppression des classes de 6^{ème} afin de mettre en inclusion totale ou partielle les élèves de SEGPA en milieu ordinaire. Cette modalité ne repose d'ailleurs sur aucune justification, puisque la circulaire de 2015, réaffirme une structure à 4 divisions minimum.

La mise en place de la réforme du collège se traduit par une dotation supplémentaire pour mettre en place les AP et EPI ainsi que les modalités pédagogiques consommatoires de moyens (groupes de besoin, co-intervention...).

Cette dotation devrait être de 3 heures par division. Dans notre académie, elle était déjà « généreusement » de 3 heures l'an dernier (au lieu de 2,75 h) mais les SEGPA avaient été oubliées et nous avions, au mieux, récupéré 0,25h.

Pourtant, ce qui pouvait passer pour un oubli l'an passé devient la règle cette année avec une dotation identique à savoir 0,25h par division (soit 1h/semaine pour

une SEGPA à 4 divisions). ¼ d'heure au lieu de 3h, cherchez l'erreur ! Comment, avec si peu de moyens mettre en place les modalités pédagogiques proposées ?

Plusieurs retours d'expériences d'autres académies montrent que la volonté de nombreux chefs d'établissements est de pouvoir utiliser les compétences des PE de la SEGPA au travers de travail en groupe réduits pour les élèves du collège les plus en difficulté (par exemple 2 ou 3 classes dont 1 de SEGPA avec un prof supplémentaire dont le PE). Conséquence : les élèves de SEGPA se retrouvent dans leurs conditions habituelles d'enseignement à 16 par classe alors que les élèves des classes générales voient leur effectif réduit avec une prise en charge des cas les plus lourds par le PE de SEGPA.

Le SNUipp-FSU revendique une équité de traitement pour les élèves en grande difficultés scolaires, qui ne doivent pas être les premières victimes de la réforme du collège.

Enfin, concernant l'EREA, le SNUipp-FSU 17 dénonce l'offensive contre les internats éducatifs

« L'internat peut représenter un atout déterminant pour la réussite scolaire et l'intégration sociale de nombreux enfants et adolescents. » peut-on lire sur le site web du MEN. Pourtant, en contradiction même avec cette belle parole, le démantèlement des internats éducatifs est en cours.

Lors de la dernière rentrée, suite à une simple note de service du ministère, de nombreux postes de PE spécialisés ont été supprimés pour être remplacés par des assistants d'éducation (AED) non formés et au statut précaire. En Poitou-Charentes, ce sont ainsi 12 postes qui ont disparu (3 par EREA).

En Charente-Maritime, le rectorat a même choisi de passer en force en laissant le chef d'établissement recruter les Assistants d'Education en toute illégalité, puisque le conseil d'administration de l'EREA, comme les textes lui en donnent le pouvoir, avait refusé par un vote l'autorisation de procéder au recrutement, qui a quand même eu lieu.

Le SNUipp-FSU 17 restera donc très attentif à toutes ces opérations de carte scolaire afin d'offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage possible et aux enseignants de meilleures conditions de travail.